

**Zeitschrift:** Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins = Bulletin de la Société des instituteurs bernois

**Herausgeber:** Bernischer Lehrerverein

**Band:** 14 (1912-1913)

**Heft:** 5

**Artikel:** Assemblée des délégués du B. M. V.

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-242119>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

genommen, sofern die Ansicht der Delegierten, wie sie zuversichtlich erwarten, bei den kompetenten Organen durchdringt.

Dieses schöne Entgegenkommen bewog selbst die bisherigen Verfechter einer eigenen Lehrerkrankenkasse, ihren Standpunkt aufzugeben, und der Kantonalvorstand gelangte zu der Ueberzeugung, dass dem Gesamtbeitritt des B. L. V. zur «Krankenkasse für den Kanton Bern», als der bessern Lösung, der Vorzug zu geben sei.

Werte Mitglieder! Der Bernische Lehrerverein hat durch seinen Anschluss an den Schweizerischen Lehrerverein eine vorbildliche Solidarität an den Tag gelegt und bewiesen, dass er seine Ziele, Förderung der Jugenderziehung in Schule und Haus, sowie die ökonomische und gesellschaftliche Hebung des Lehrerstandes, in vereintem Strebem mit andern Lehrerverbänden erreichen will; durch das Gründungswerk des kantonalbernischen Vereins für Kinder- und Frauenschutz hat er dargetan, dass er mit andern Gleichgesinnten den Kampf führen will gegen Misshandlung, Ausbeutung und schlechte Sitten. Durch den Gesamtbeitritt zur «Krankenkasse für den Kanton Bern» würde er an Ansehen, Bedeutung und Volkstümlichkeit gewinnen und sich das ehrende Zeugnis ausstellen, dass seine Bestrebungen und die Entfaltung seiner Kräfte nicht nur darauf gerichtet sind, ausschliesslich die eigenen Interessen zu fördern, sondern dass er noch etwas übrig hat für das leidende Volk, für die Mitbürger, die uns, werte Kolleginnen und Kollegen, ihre Kinder anvertrauen. Pflegen wir dieses Gemeinschaftsgefühl zu Nutz und Frommen von Schule und Haus, unseres Standes, der Allgemeinheit! Lassen wir uns leiten von jenem Gemeinsinn, ohne welchen die menschliche Gesellschaft nicht denkbar ist!

Mit Lehrergruss!

Bern, den 31. August 1912.

**Der Kantonalvorstand.**

\* \* \*

Das gegenwärtige Zentralkomitee der Krankenkasse für den Kanton Bern ergibt folgendes Bild:  
 Präsident: Dr. *H. Rüfenacht*, Fürsprecher,  
 Vizepräsident: Prof. Dr. *Christ. Moser*, Direktor  
     des eidg. Versicherungsamtes,  
 Rechnungsrevisor: *Ernst Aeschbacher*, Post-  
     bureauchef,  
 Protokoll. Sekretär: *Friedrich Rätz*, Oberlehrer,  
 Korresp. Sekretär: *Jb. Steinmann*, städt. Schul-  
     sekretär, gew. Lehrer,  
 Materialverwalter: *Hans Griessen*, Vorsteher,  
     gew. Lehrer,  
     alle in Bern.

Mitglieder: *Hermann Kistler*, Staatsschreiber in Bern.

Prof. Dr. *Friedrich Lüscher* in Bern.

*Rud. Herrmann*, Polizeiinspektor in Biel.

*Rud. Schnell*, Gerichtsschreiber in Burgdorf.

*Nikl. Howald*, Reg.-Statthalter in Langenthal.

*Hans Friedli*, Amtsschreiber in Langnau.

*Friedrich Klopfenstein*, Sekundarlehrer in Wimmis.

*Gottl. Rellstab*, Lehrer in Belp.

*Abr. Itten*, Lehrer in Thun.

\* \* \*

### An die Sektionsvorstände des B. L. V.

Auf das Arbeitsprogramm für den kommenden Winter ist also zu setzen:

*Stellung des B. L. V. zur Krankenversicherung:*

- Soll der B. L. V. den Beitritt zu der «Krankenkasse für den Kanton Bern» obligatorisch erklären?
- Gründung einer eigenen Lehrerkrankenkasse.

**Observation.** — La traduction française de l'article précédent paraîtra dans le prochain numéro du Bulletin.

Société bernoise des maîtres d'écoles moyennes.

### Assemblée des délégués du B. M. V.

Le 15 juin se sont réunis au Casino, à Berne, sous la présidence de M. Meury, de Neuveville, 35 délégués représentant toutes les sections du B. M. V. Le président du B. L. V., M. Graber, de Thoune, assistait aussi aux délibérations. Les comptes présentés par M. Steiner, de Delémont, ont été approuvés et la cotisation fixée à fr. 8.50, dont 50 ct. revenant à la section pour couvrir ses dépenses. A l'avenir, il faudra ajouter fr. 1 de contribution à l'*«Association suisse des instituteurs»*. Le nombre des membres va toujours en augmentant; il est monté de 536 (1911) à 574.

M. le Dr Renfer, de Berne, rapporte sur la caisse pour veuves et orphelins. Il fait remarquer que le fonds s'élève déjà à fr. 5000 et que la date de la fondation approche lentement, mais sûrement. Les professeurs qui jusqu'ici ne se sont encore engagés à effectuer un versement doivent prendre une décision avant le 31 décembre 1912, sinon ils seront soumis lors de la création de la caisse à des conditions onéreuses, ainsi qu'à un temps de quarantaine. Le rapport annuel est

présenté par le secrétaire permanent, M. Graf, en allemand, et par le président central, M. Meury, en français. La campagne organisée en 1910 en faveur des traitements a porté de bons fruits. La moyenne du minimum de traitement est montée de fr. 3076 à fr. 3286 et celui du maximum de fr. 3467 à fr. 3773. Le nombre des communes n'accordant pas d'augmentation pour années de services est descendu de 46 à 35. L'Emmental et le Jura sont assez réfractaires, le Jura, par exemple, paye encore des traitements de fr. 2600 à fr. 2800. La situation des institutrices ne reste pas précisément brillante. La situation comme citoyen du professeur d'école moyenne a donné lieu, cette année encore, à des discussions. En 1905, le gouvernement lui-même considérait, semble-t-il, le professeur d'école secondaire comme fonctionnaire d'Etat, puisqu'il lui adressait lors de l'enquête relative à la fondation d'une caisse de retraite pour le personnel des administrations de l'Etat les questionnaires destinés aux employés de l'Etat. Aujourd'hui le gouvernement est d'un autre avis. Lors de la révision de la loi sur les écoles secondaires, il y aura lieu d'éclaircir cette question de droit. On blâme l'attitude de beaucoup de collègues qui font de fréquentes visites à l'inspecteur dans le but d'obtenir plus aisément une place. Les leçons d'épreuves que jusqu'ici n'étaient d'usage que dans les villes paraissent devenir à la mode à la campagne. Il n'est guère possible de lutter avec succès contre cette coutume indigne que par la solidarité du corps enseignant suisse tout entier.

M. Arni, directeur du technicum de Biel, rapporte sur le cours de vacances projeté. Comme les subventions cantonales et fédérales ne pouvaient être obtenues cette année, le cours a dû être renvoyé à l'année 1913. Une commission composée de représentants des autorités et du personnel enseignant du technicum de Biel, ainsi que de membres du C. C. du B. M. V., s'occupera de tous les travaux préparatoires. Le programme prévoit avant tout des questions de méthodique et de pédagogie, de sorte qu'il s'agira surtout de la pratique de l'enseignement.

MM. Meury et Mertenat traitent de la révision du plan d'études. Ils constatent que la plupart des sections désirent le renvoi de cette question, étant donné que nous vivons dans un temps de transition et que les idées de réforme ne sont pas toutes éclaircies. Les Jurassiens ont seuls présenté un programme revisé, qui prévoit surtout un développement plus rationnel et plus sérieux de la langue maternelle. Les rapporteurs estiment que l'état actuel ne saurait durer indéfiniment

et que nous courrons le risque de recevoir un jour un plan d'enseignement dicté d'en haut.

Dans tous les cas, nous devons nous résigner expressément notre droit de délibération préalable. Il a été décidé de charger le C. C. de nommer une commission de trois membres qui élaborera, dans le délai d'un an, un programme qui servira de base de discussion dans les sections.

Le secrétaire permanent, M. Graf, rapporte sur la révision de la loi. En 1909, l'assemblée générale du B. M. V. adressait à la Direction de l'Instruction publique une requête qui touchait sept points essentiels et dont on n'a plus entendu parler jusqu'ici. En revanche, le B. M. V. a organisé une enquête auprès des commissions scolaires et du corps enseignant, concernant les conditions économiques et organisatoires des écoles secondaires et des progymnases. Les résultats statistiques actuels ont paru dans le Bulletin du B. L. V. et ont été reproduits en partie par la presse quotidienne. L'élaboration de cette enquête a prouvé que la révision doit être faite à tous les points de vue et plus sérieusement qu'on ne le prévoyait en 1909. L'assemblée a voté les conclusions suivantes: 1<sup>o</sup> La révision de la loi sur les écoles secondaires sera discutée dans les sections dans l'année 1912/13. 2<sup>o</sup> Il y aura lieu de s'arrêter spécialement aux points suivants: Traitement et pension de retraite, mode de nomination et droit de vote passif des maîtres, développement des bases financières de nos écoles secondaires. 3<sup>o</sup> Les sections adresseront leurs conclusions avant le 31 mars 1913 au comité du B. M. V., à l'intention de l'assemblée des délégués.

Une révision sérieuse nécessitera de fortes sommes d'argent, aussi devons-nous reprendre notre vieille revendication; l'augmentation de la subvention fédérale et son extension à l'école secondaire. L'Association suisse des instituteurs dans laquelle nous pouvons exercer maintenant une influence pourra nous être ici d'un grand secours. Si la Confédération peut d'un seul coup accorder onze millions pour son polytechnicum, elle doit pouvoir faire quelque chose aussi pour l'école populaire et pour l'école moyenne, car celles-ci jouent aussi un rôle dans l'avenir du pays. Il est décidé, en outre, de charger la délégation bernoise au S. L. V. de chercher à faire nommer par l'Association suisse une commission d'études, qui étudierait les moyens d'arriver à l'augmentation et à l'extension à l'école secondaire de la subvention fédérale.

La séance est levée après de paroles énergiques des deux présidents, MM. Meury et Graber.